

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'an Deux Mille Vingt Deux et le Treize Octobre à Dix-Huit- Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Jean JAURES de la Commune de St Estève, sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

**Date de Convocation : 06/10/2022**

**OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS –  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - Délibération N°46042022**

**MEMBRES EN EXERCICE : 59**

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 32**

BOBE Jean	MAURY Jean
BRUNELLE Laurent	PASCUAL Robert
CAMPS Philippe	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
ELIAS Gérard	PONSA Serge
FOURCADE Didier	PORTEIX Yves
GARCIA Michel	PUIG Louis
GARRIDO Roger	PUJOL Gérard
GIBERT Jean Michel	ROIG Robert
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SILVESTRE Joseph
GRAU Claude	SOLER Gérard
JALLAT Jean Louis	SUCH Christophe
JORDA Edmond	TARDA Robert
LLOBET Guy	THIBAUT Jean Jacques
MARTINEZ Théophile	VINCIGUERRA Jean Louis

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03**

PALLOFIS Guy suppléant de BILLES Jean Paul
SANCHEZ Thierry suppléant de LAURENT Jean
PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 20**

ARIS Jean Marie	LIZANO Lucien
ARNAUDIES Jacques	LOPEZ Thierry
AUROY Jean Jacques	MAROT Jean Marie
CAMSOULINE Hervé	PENEL Franck
CASANOVA Jean Louis	PORTEILS Ludovic
CHAMBON Jean Louis	PUIGNAU Alexandre
FARRE Joseph	SANCHEZ Sébastien
GARCIA VIDAL Madeleine	SIRACH Joseph
GOT Patrick	TORRENS Jean Claude
GOT Alain	VIGNAU Gilbert

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 04**

BERNARDY Laurent à MAURY Jean
TRISTANT Benoit à PEREZ Michel
MARGUERON Gérald à JORDA Edmond
DIDIER Claude à GRAU Claude

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Michel PEREZ**

REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2022

Application agréée E-legalite.com

**OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS –  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - Délibération N°46042022**

RAPPORTEUR : Edmond JORDA, Vice-Président

Vu le code général des Collectivités Territoriales  
Vu le code général de la fonction publique

Monsieur le vice-Président expose à l'assemblée :

**1- Suppression de postes et emplois**

M. le Vice-Président explique que le contrat aidé mentionné au tableau des effectifs est arrivé à échéance au 30/09/2022 et ce statut spécifique n'a plus lieu d'être maintenu au tableau des effectifs du Sydeel66.

Il propose à l'assemblée de le supprimer :

Dénomination des emplois et postes à supprimer	Nombre	Temps de travail
Emploi parcours emploi compétence (CUI/CAE)	01	35 H

**2- Création d'un poste contractuel à temps partiel**

Mr le vice-président précise également qu'afin de faire face à un départ en retraite, il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps complet sur un emploi permanent, 2 autres postes sont également à créer afin de pérenniser des agents actuellement à temps complets, sur des emplois non-permanents.

Ces 3 postes seront créés sur le fondement de l'article 332-8, 2° du Code Général de la Fonction Publique et intégrés à temps complets aux emplois permanents au tableau des effectifs du Sydeel66.

**Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Décide** de supprimer l'emploi CUI/CAE
- **Décide** de créer 3 postes de contractuel permanent à temps complet sur le fondement de l'article 332-8, 2° du code de la fonction publique
- **Accepte** la modification du tableau des effectifs qui sera annexé à la présente délibération

Nombre de membres en exercice : 59

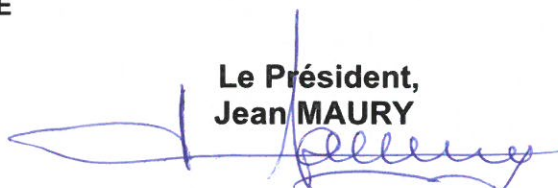
Nombre de présents : 35

Procurations : 04

Suffrages exprimés : 39    Pour : 39    Contre : 0    Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
Jean MAURY



RECU EN PREFECTURE

le 24/10/2022

Application agréée E-legalite.com